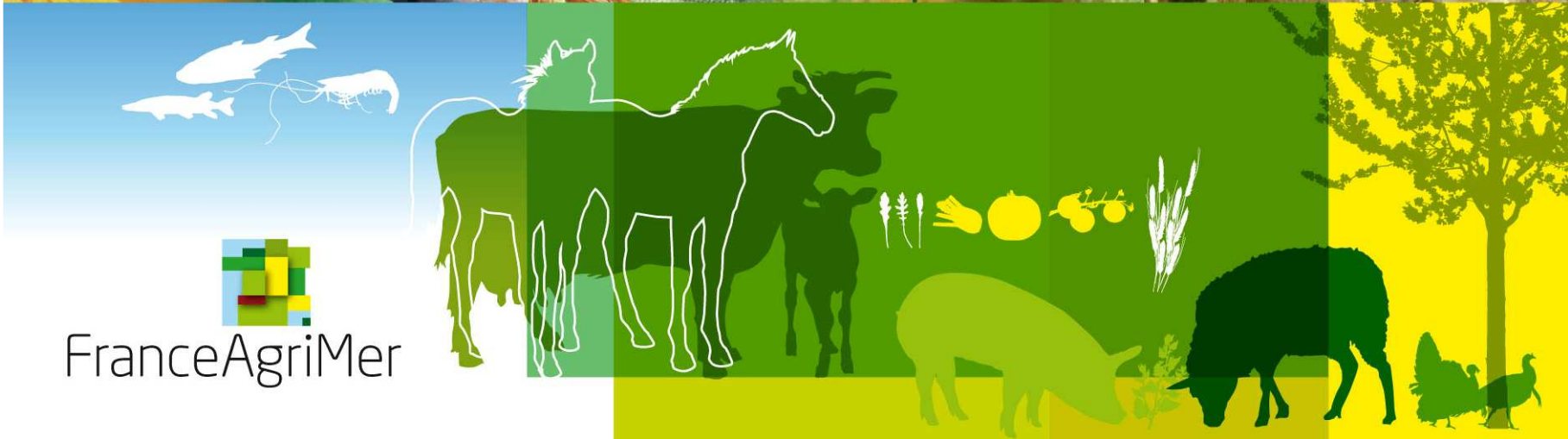


CÉRÉALES /
FRUITS ET LÉGUMES /
HORTICULTURE /
LAIT /
OLÉO-PROTÉAGINEUX /
PÊCHE ET AQUACULTURE /
PLANTES À PARFUM, AROMATIQUES ET MÉDICINALES /
SUCRE /
VIANDES BLANCHES /
VIANDES ROUGES /
VINS /

FranceAgriMer



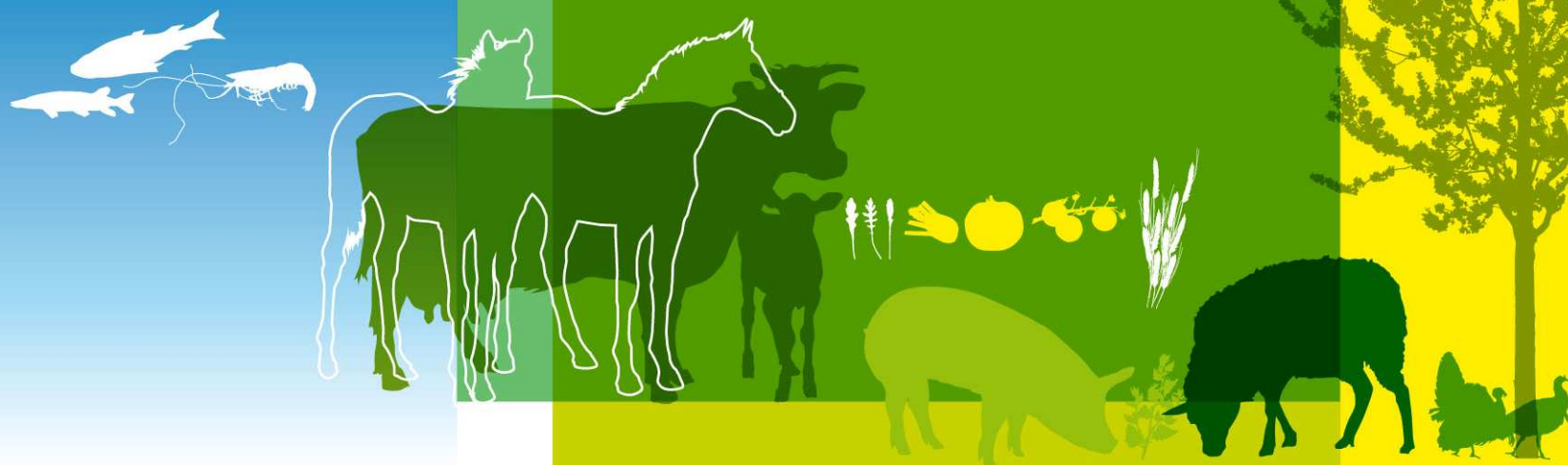
FranceAgriMer

L'OCM VITIVINICOLE

750 M€ d'investissements dans la filière vitivinicole française
dopés par l'OCM

1^{er} décembre 2010

VINITECH Bordeaux



Le programme national

- un programme pluri annuel avec un budget d'aide de 1186 M€ sur 5 ans pour la France et avec des enveloppes de paiement annuelles
- 11 mesures possibles sont prévues par le règlement Conseil du 29 avril 2008 : DPU, promotion, restructuration du vignoble, vendange en vert, fonds de mutualisation, assurance récolte, investissements, distillation de sous produits, distillation alcool de bouche, distillation de crise, utilisation de moûts de raisins concentrés
- parmi lesquelles la France a privilégié 3 mesures d'investissements **Restructuration du vignoble** 39% de l'enveloppe initiale sur 5 ans, **Aides à la promotion sur Pays Tiers** (24%), **Aides à l'investissement** (14%) et une mesure environnementale **Distillation des sous-produits** (17%)

Le programme national

- Un programme soumis en juin 2008 à la commission
- Une modification annuelle possible le 1^{er} mars ou le 30 juin
(sauf pour le transfert vers les DPU, pour laquelle la notification doit avoir lieu avant le 1^{er} décembre de l'année n-1)
- Un bilan annuel obligatoire à partir du 1^{er} mars 2010

Mise en œuvre en France :

- Une validation du programme (actions et budgets annuels) par le conseil spécialisé de FranceAgriMer

Le programme national

Validation par le conseil spécialisé de FranceAgriMer de juillet 2008 – Maquette initiale

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Total
Enveloppe disponible	172	226,8	224	284,3	280,3	1186
Prestations viniques	40	40	40	40	40	200
Moûts concentrés	15	15	15	15	0	60
Assurance récolte	5	5	5	5	5	25
Restructuration	62	86	87	112	110	457
Promotion	40	50	47	67	75	279
Investissements	10	30	30	45	50	165
Distillation de crise	0	0	0	0	0	0

Limitation des prestations viniques à 36M€/an pour les 3 dernières années
 Limitation de la promotion à 180 M€ pour la durée du programme
 Redéploiement de 89 M€ pour abonder la ligne investissements

Le programme national

Validation par le conseil spécialisé de FranceAgriMer du 8 septembre 2010

	2008/2009	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	Total
Enveloppe disponible	155,8	226,8	224	284,3	280,3	1171,2
Prestations viniques	30,6	36	36	36	36	174,6
Moûts concentrés	16,3	12	15	15	0	58,3
Assurance récolte	1	0,2	0	0	0	1,2
Restructuration	55,7	103	87	103	102	450,7
Promotion	18,3	27	30	47	57,7	180
Investissements	10,9	41	54	83,3	84,6	273,8
Distillation de crise	23	7,6	2	0	0	32,6

Les réorientations du programme pluriannuel

Enveloppe sur 5 ans	Montant juin 2008	Part de chaque mesure dans le programme juin 2008	Montant sept 2010	Part de chaque mesure dans le programme sept 2010	Evolution juin 2008/sept 2010
Prestations viniques	200	17%	174,6	14,9%	- 12,7%
Moûts concentrés	60	5%	58,3	5%	- 2,8%
Assurance récolte	25	2%	1,2	0,1%	- 95,2%
Restructuration	457	38,5%	450,7	38,5%	-1,4%
Promotion	279	23,5%	180	15,4%	-35,5%
Investissements	165	14%	273,8	23,4%	+66%
Distillation de crise	0	0 %	32,6	2,7%	---
Montant total	1186	---	1171,2	---	-1,2%

Aide aux investissements

Objectif : améliorer la compétitivité des entreprises du secteur, par une modernisation des installations et une amélioration de la performance technique des entreprises.

Cible: entreprises qui vinifient (coopératives, négociants, caves particulières) et qui présentent un projet de développement.

Taux de soutien: au maximum de 40% du montant des investissements éligibles pour les PME , de 20% pour les entreprises intermédiaires.
(Entreprises intermédiaires : entre 50 M€ et 200M€ deCA et entre 250 et 750 salariés)

Investissements éligibles:

Amont de la phase de transformation de l'entrée en cave à la fin de la vinification : sur crédits OCM

Les équipements de conditionnement (embouteillage) sont non éligibles par l'OCM et peuvent être financés par le FEADER

Aide aux investissements

Décision du Conseil Spécialisé du 17 mars 2010 :

- Suspension de la mesure du 1er avril 2010 au 31 octobre 2010
- les dossiers ont pu être déposés dans les services de FranceAgriMer jusqu'au 31 mars 2010 ;
- tous les dossiers déposés jusqu'à cette date seront instruits de la même manière, selon les modalités de la circulaire du 17 février 2010 ;
- un bilan quantitatif et qualitatif de ces dossiers sera établi dans les trois mois à venir par FranceAgriMer ;
- Conditions de réouverture de la mesure en conseil de mi-octobre 2010

Aide aux investissements

Présentation au conseil spécialisé du 19 mai 2010 :

- Bilan au 1^{er} avril 2010 : 4280 dossiers déposés pour 486 M€ de demandes d'aide
dont les 15 derniers jours 2000 dossiers pour 230 M€ d'aides

- Mise en place d'ici le 31 juillet 2010 :

- ▷ d'une garantie de bonne fin pour prioriser les dossiers déposés
- ▷ de la complétude définitive des dossiers

Aide aux investissements

Décision du conseil spécialisé du 19 mai 2010

1. Garantie de bonne fin

- Priorisation de tous les dossiers (hors dossiers ayant fait l'objet d'un versement ou en cours de paiement ou avec dépôt d'avance)
- garantie la réalisation d'au moins 60% des travaux (sur factures)
- d'une valeur de 70% de la subvention demandée par l'opérateur dans son dossier initial (ou dans son dossier corrigé)
- possibilité pour l'entreprise de modifier à la baisse son projet pour ajuster les montants d'ici le 31 juillet
- pourra servir au paiement d'une avance sans repasser par la banque
- levée des garanties de bonne fin quand la paiement d'un acompte de plus de 60% du montant de la subvention ou du solde.
- garantie non engagée ou avec des critères à définir si les critères d'attribution d'aide sont redéfinis avec des priorités autres que la date de dépôt des dossiers.

2. Complétude des dossiers pour instruction (au 31 juillet 2010)

Aide aux investissements

Décision du conseil spécialisé du 8 septembre 2010

- Redéploiement de 89 M€ provenant des lignes prestations viniques (12 M€) et promotion pays tiers (77M€)
- Arrêt définitif du dispositif investissement (pas de réouverture en octobre 2010 ou plus tard) ce qui permet d'envisager le rebasculé éventuel sur le FEADER
- Rejet définitif des dossiers n'ayant pas fournis de garantie de bonne fin dans les délais prévus
- Mise en place de critères pour les dossiers investissement, complets avec garantie de bonne fin et avis favorable en commission :
 - 40 % de taux d'aide pour les dossiers déposés jusqu'au 28 février inclus et pour les JA date de dépôt en mars
 - 30 % pour les dossiers non JA date de dépôt en mars
- Possibilité pour l'opérateur de révision sans pénalité des dossiers pour lesquels les taux sont minorés

Aide aux investissements : situation des engagements au 20 novembre

4292 dossiers déposés initialement pour 480 M€ de demandes d'aide

Dossiers rejetés à l'instruction ou au paiement, demandes d'annulations :
723 dossiers pour 57,2 M€ de demandes

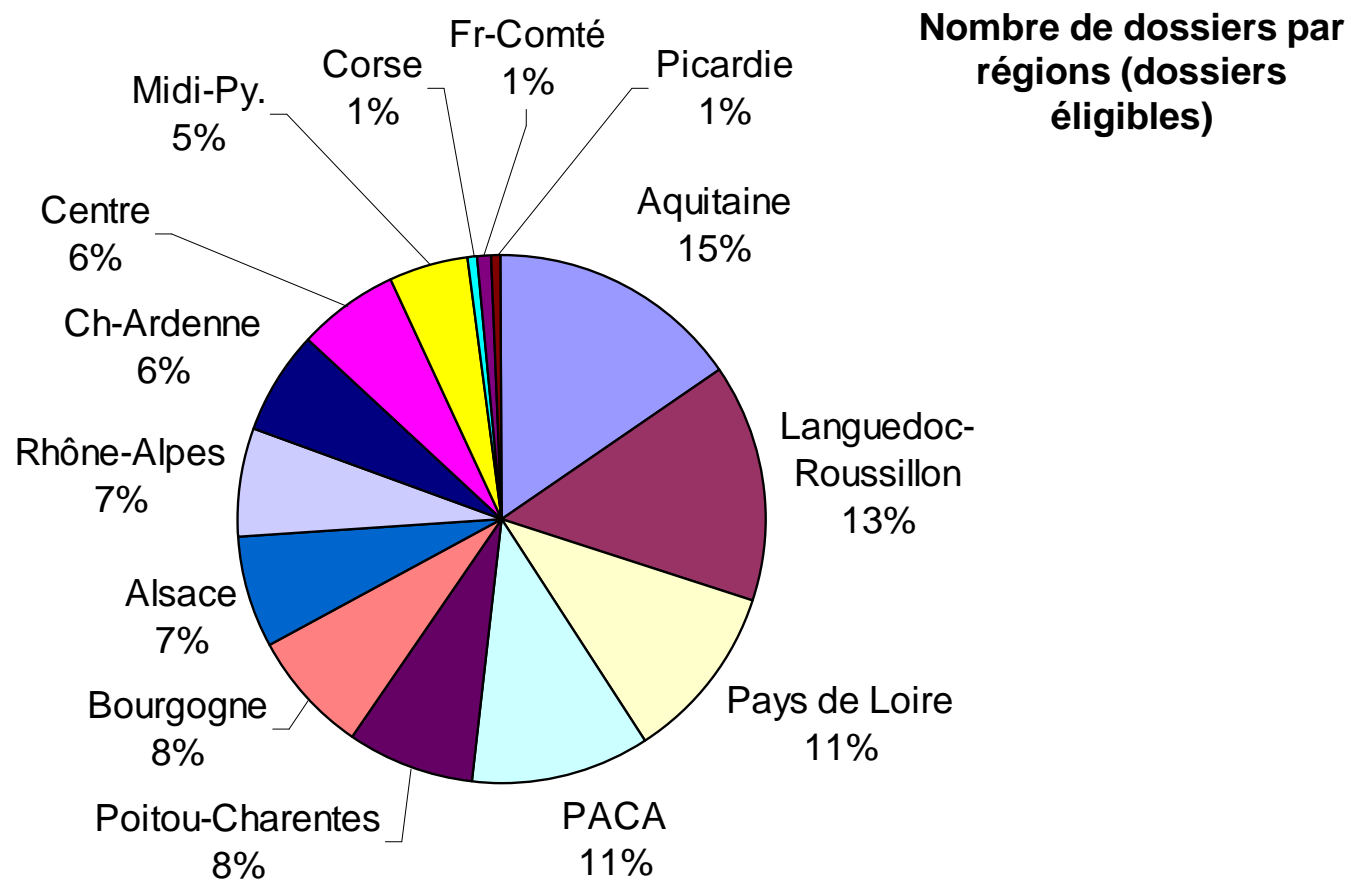
Dossiers éligibles (dossiers déposés avant le 31 mars, avec garantie de bonne fin, et avis favorable en commission) :

2371 dossiers pour 255 M€ de demandes et 201,4 M€ agréés
1198 dossiers restants à instruire pour 162,3 M€ de demandes et 106 M€ d'aide potentielle

Situation des paiements au 20 novembre 2010

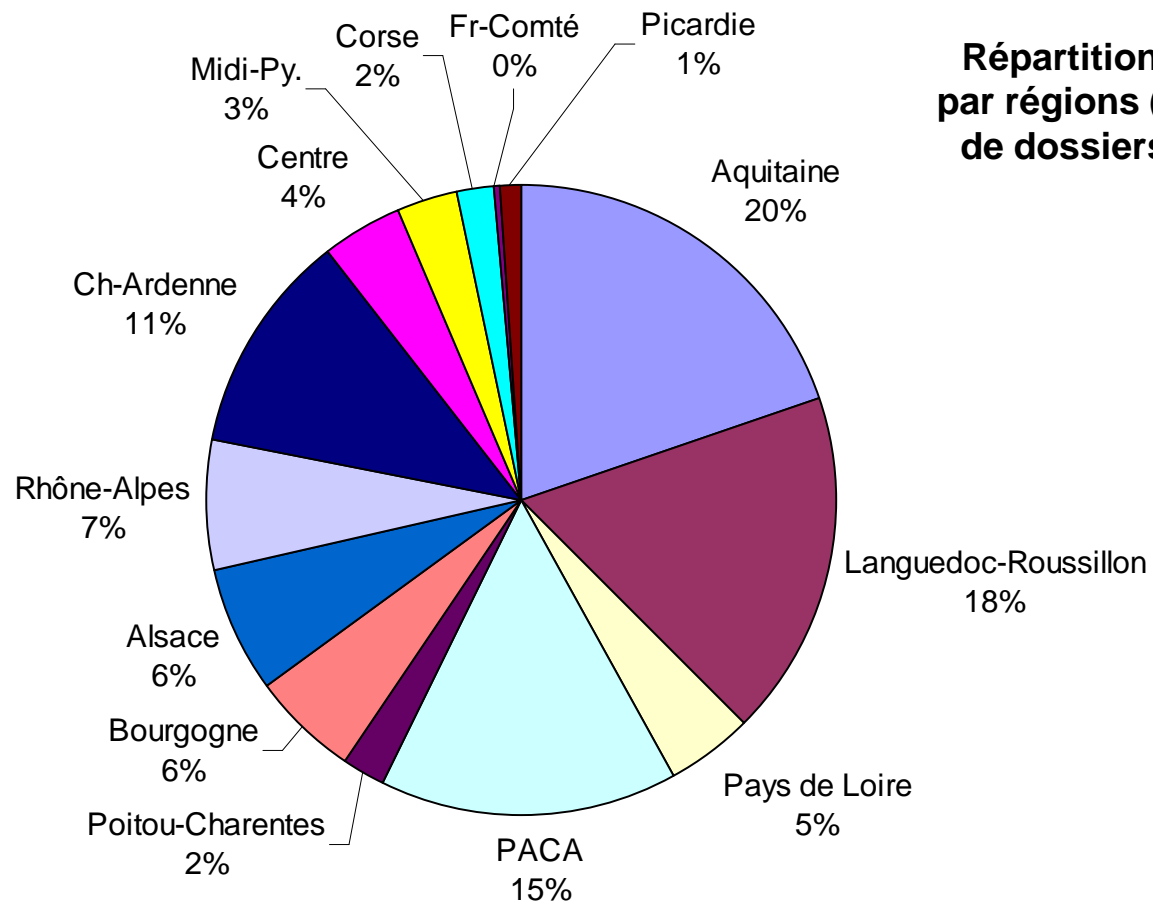
Paiements	campagne 2008-2009		campagne 2009-2010		campagne 2010-2011	
	nb dossiers	montant payé	nb dossiers	montant payé	nb dossiers	montant payé
AVANCE	4	4,6	238	32,0	95	10,6
ACOMPTE	1	5,0	84	3,7	36	1,8
SOLDE	6	1,3	502	15,7	157	3,7
TOTAL	11	10,9	824	51,5	288	16,1

Investissements



Investissements

Répartition des aides par régions (en montant de dossiers éligibles)





Aide à l'investissement

Population concernée (approximativement – en dossiers déposés)

Caves particulières - environ 3 500

Coopérative – environ 400

Négoce – environ 170

Non déterminé – environ 200





Aide aux investissements : Focus Aquitaine

555 dossiers déposés éligibles
210 M€ d'investissements
52 M€ d'aide

A ce jour
475 dossiers instruits
160 dossiers payés pour 13 M€





Grands types d'investissements retenus

50 % des dossiers comportent un investissement bâtiment

73 % des dossiers comportent un investissement matériel

dont

43% ont investi dans des cuves

18% dans des pressoirs





Les chiffres à retenir

4300 dossiers déposés initialement

Près de 3500 dossiers éligibles pour 750 M€ d'investissements

Enveloppe sur 5 ans de 274 M€

78,5 M€ payés à ce jours

665 dossiers soldés à ce jours

